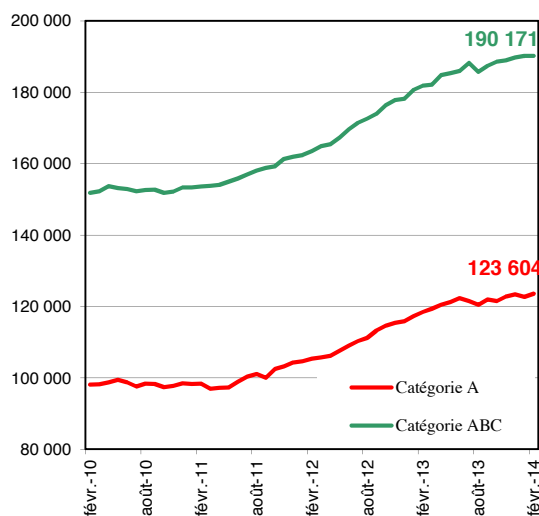


DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS ET OFFRES COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI EN REGION CENTRE EN FÉVRIER 2014

**Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi
Catégories A et A, B, C (cvs)**



Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A s'établit à 123 604 en région Centre à fin février 2014. Ce nombre augmente de +0,8 % par rapport à fin janvier 2014 (soit +958 personnes). Sur un an, il est en hausse de +4,4 %. En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A augmente de +0,9 % par rapport à fin janvier 2014 (+4,7 % sur un an).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégories A, B, C s'établit à 190 171 en région Centre à fin février 2014. Ce nombre demeure stable au mois de février. Sur un an, il augmente de +4,6 %.

En France métropolitaine, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C augmente de +0,2 % par rapport à fin janvier 2014 (+4,8 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A et A, B, C

Données CVS	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Région Centre					
Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	118 444	122 646	123 604	+0,8%	+4,4%
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite) *	63 387	67 586	66 567	-1,5%	+5,0%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	181 831	190 232	190 171	-0,0%	+4,6%
Catégories D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) *	10 445	11 005	11 026	+0,2%	+5,6%
Catégories E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi) *	14 073	15 501	15 450	-0,3%	+9,8%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	206 349	216 738	216 647	-0,0%	+5,0%

Pour mémoire :

France métropolitaine (CVS-CJO en milliers et %)

Catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	3 197,9	3 316,2	3 347,7	+0,9%	+4,7%
Catégorie B, C (actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite)	1 514,7	1 613,7	1 590,1	-1,5%	+5,0%
Catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi)	4 712,6	4 929,9	4 937,8	+0,2%	+4,8%
Catégories D (sans actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi)	260,8	281,3	283,5	+0,8%	+8,7%
Catégories E (sans actes positifs de recherche d'emploi, en emploi)	349,7	386,5	390,4	+1,0%	+11,6%
Catégories A, B, C, D, E (ensemble)	5 323,1	5 597,7	5 611,7	+0,3%	+5,4%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

* Avertissement : du fait de la faiblesse des effectifs pour certaines catégories, les évolutions mensuelles peuvent être heurtées et doivent dès lors être interprétées avec prudence.

Information : Les données concernent les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi.

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau International du Travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modification du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportement d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1er juin 2009)...

L'ensemble des définitions figurent dans les encadrés 1, 2 et 3, pages 9 à 12.

1 - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR DEPARTEMENT

S'agissant de la catégorie A, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en février 2014 par rapport à fin janvier 2014 de +0,1 % à +1,5 % : le Cher (+0,1 %), l'Indre (+0,2 %), le Loir-et-Cher (+0,2 %) l'Indre-et-Loire (+0,4 %), l'Eure-et-Loir (+1,3 %) et le Loiret (+1,5 %).

S'agissant de la catégorie A, B, C, par département, le nombre de demandeurs d'emploi varie en février 2014 par rapport à fin janvier 2014 de -0,7 % à +0,2 % : l'Indre (-0,7 %), le Cher (-0,4 %), le Loir-et-Cher (-0,2 %), l'Indre-et-Loire (+0,0 %), l'Eure-et-Loir (+0,2 %) et le Loiret (+0,2 %).

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A en région Centre

<i>Données CVS</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Cher	15 138	15 323	15 338	+0,1%	+1,3%
Eure-et-Loir	20 474	21 053	21 322	+1,3%	+4,1%
Indre	9 711	10 119	10 135	+0,2%	+4,4%
Indre-et-Loire	26 302	27 410	27 518	+0,4%	+4,6%
Loir-et-Cher	14 420	14 767	14 798	+0,2%	+2,6%
Loiret	32 399	33 974	34 493	+1,5%	+6,5%
Centre	118 444	122 646	123 604	+0,8%	+4,4%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

Demandeurs inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C en région Centre

<i>Données CVS</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Cher	21 668	22 297	22 200	-0,4%	+2,5%
Eure-et-Loir	31 017	31 953	32 015	+0,2%	+3,2%
Indre	14 906	15 596	15 482	-0,7%	+3,9%
Indre-et-Loire	41 169	43 564	43 578	+0,0%	+5,9%
Loir-et-Cher	22 704	23 567	23 514	-0,2%	+3,6%
Loiret	50 367	53 255	53 382	+0,2%	+6,0%
Centre	181 831	190 232	190 171	-0,0%	+4,6%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

2.a - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A

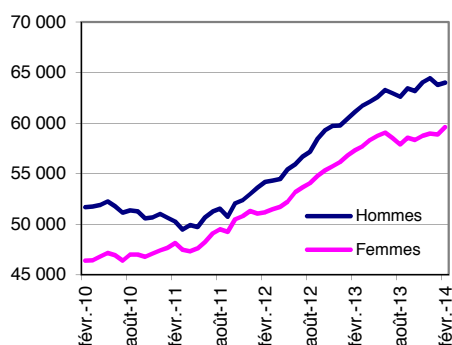
En région Centre, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A augmente au mois de février 2014 de +0,4 % pour les hommes (+4,7 % sur un an) et de +1,2 % pour les femmes (+4,0 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans est quasiment stable en février par rapport au mois précédent (-1,5 % sur un an). Le nombre de ceux âgés de 25 à 49 ans augmente de +0,7 % (+3,9 % sur un an). Le nombre de ceux de 50 ans et plus enregistre une hausse de +1,4 % (+10,5 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégorie A

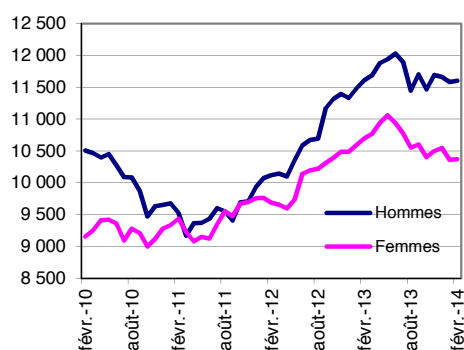
Données CVS	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Région Centre					
Hommes	61 117	63 765	63 994	+0,4%	+4,7%
Femmes	57 327	58 881	59 610	+1,2%	+4,0%
Moins de 25 ans	22 309	21 944	21 972	+0,1%	-1,5%
Entre 25 et 49 ans	69 986	72 199	72 732	+0,7%	+3,9%
50 ans et plus	26 149	28 503	28 900	+1,4%	+10,5%
Hommes de moins de 25 ans	11 614	11 582	11 603	+0,2%	-0,1%
Hommes de 25 à 49 ans	35 798	37 128	37 171	+0,1%	+3,8%
Hommes de 50 ans et plus	13 705	15 055	15 220	+1,1%	+11,1%
Femmes de moins de 25 ans	10 695	10 362	10 369	+0,1%	-3,0%
Femmes de 25 à 49 ans	34 188	35 071	35 561	+1,4%	+4,0%
Femmes de 50 ans et plus	12 444	13 448	13 680	+1,7%	+9,9%
Ensemble de la catégorie A	118 444	122 646	123 604	+0,8%	+4,4%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

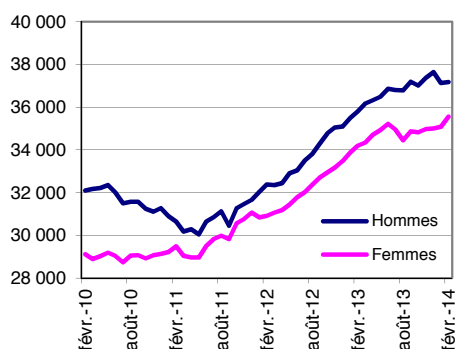
Par sexe (cvs)



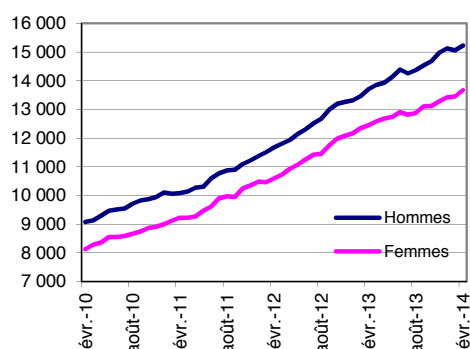
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



2.b - DEMANDEURS D'EMPLOI PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

Catégorie A, B, C

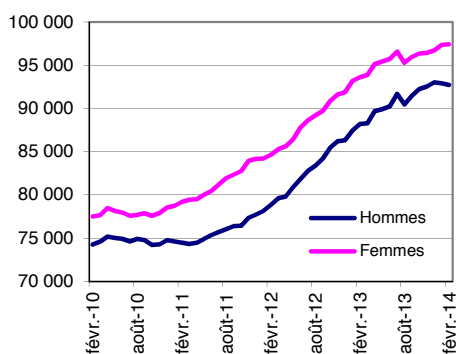
Parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, en région Centre, le nombre d'hommes diminue de -0,2 % en février 2014 (+5,1 % sur un an) et le nombre de femmes est quasiment stable sur un mois (+4,1 % sur un an). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de moins de 25 ans diminue de -0,7 % en février (-0,9 % sur un an). Le nombre de ceux de 25 à 49 ans diminue de -0,2 % (+4,2 % sur un an) et le nombre de ceux de 50 ans et plus progresse de +0,9 % (+10,5 % sur un an).

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C

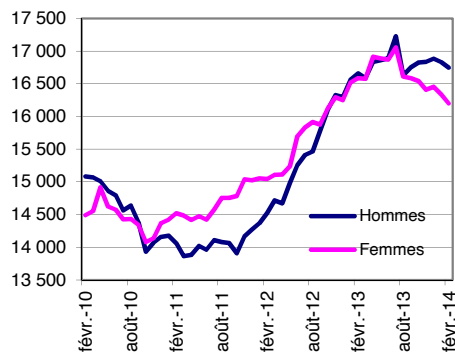
<i>Données CVS</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Région Centre					
Hommes	88 204	92 899	92 736	-0,2%	+5,1%
Femmes	93 627	97 333	97 435	+0,1%	+4,1%
Moins de 25 ans	33 244	33 168	32 943	-0,7%	-0,9%
Entre 25 et 49 ans	110 203	115 023	114 820	-0,2%	+4,2%
50 ans et plus	38 384	42 041	42 408	+0,9%	+10,5%
Hommes de moins de 25 ans	16 660	16 830	16 745	-0,5%	+0,5%
Hommes de 25 à 49 ans	53 745	56 420	56 194	-0,4%	+4,6%
Hommes de 50 ans et plus	17 799	19 649	19 797	+0,8%	+11,2%
Femmes de moins de 25 ans	16 584	16 338	16 198	-0,9%	-2,3%
Femmes de 25 à 49 ans	56 458	58 603	58 626	+0,0%	+3,8%
Femmes de 50 ans et plus	20 585	22 392	22 611	+1,0%	+9,8%
Ensemble des catégories A, B, C	181 831	190 232	190 171	-0,0%	+4,6%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

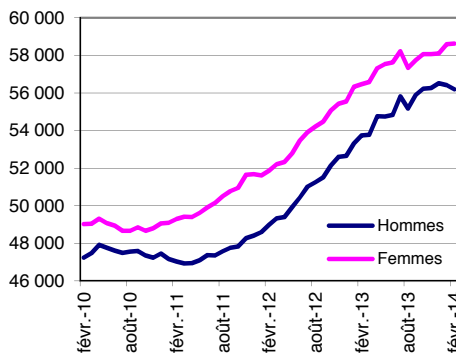
Par sexe (cvs)



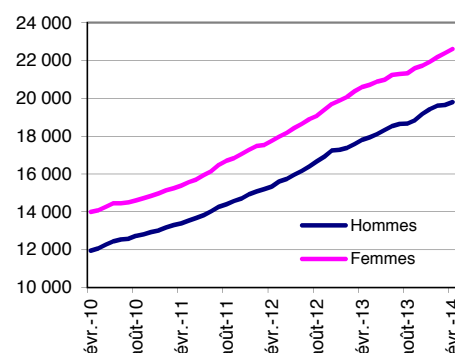
Moins de 25 ans (cvs)



Entre 25 et 49 ans (cvs)



50 ans et plus (cvs)



3 - ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION SUR LES LISTES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

En région Centre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C depuis un an ou plus augmente de +0,5 % sur un mois (+14,3 % sur un an). Le nombre d'inscrits depuis moins d'un an diminue de -1,6 % sur un an.

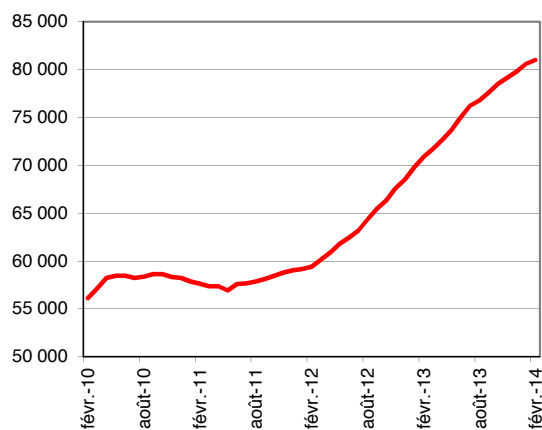
La part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus est en hausse en février 2014. Elle représente 42,6 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) soit 0,2 point de plus que le mois précédent.

Ancienneté d'inscription sur les listes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B et C

Données CVS	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation sur un mois	Variation sur un an
Région Centre					
Moins de 1 an	110 937	109 628	109 150	-0,4%	-1,6%
1 an ou plus	70 894	80 604	81 021	+0,5%	+14,3%
<i>Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (en % et point)</i>	<i>39,0%</i>	<i>42,4%</i>	<i>42,6%</i>	<i>+0,2</i>	<i>+3,6</i>
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO)					
<i>Part des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (en % et point)</i>	<i>39,8%</i>	<i>42,2%</i>	<i>42,3%</i>	<i>+0,1</i>	<i>+2,5</i>

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

Demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus
(données CVS)



4 - FLUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE PAR MOTIF

En région Centre, les entrées à Pôle Emploi en catégories A, B, C diminuent au cours des trois derniers mois de -1,0 % par rapport aux trois mois précédents. Les entrées suite aux licenciements économiques (-8,4 %), les fins de contrat à durée déterminée (-6,0 %), les démissions (-6,0 %), les autres licenciements (-5,5 %) et les fins de mission d'intérim (-4,1 %) diminuent. En revanche, les entrées suite aux reprises d'activité (+1,8 %) et les premières entrées (+23,2 %) sont en hausse.

Parallèlement, les sorties de catégories A, B, C augmentent en région Centre au cours des trois derniers mois de +3,5 % par rapport aux trois mois précédents. Les sorties pour reprises d'emploi déclarées (-4,0 %) et les entrées en stage (-1,1 %) diminuent. En revanche, les sorties pour cessations d'inscription pour défaut d'actualisation (+2,3 %), les autres cas et changement de site (+4,3 %), les arrêts de recherche (+4,8 %) et les radiations administratives (+27,4 %) sont en hausse.

Entrées à Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Février	Janvier	Février	Répartition des motifs	Variation	Variation
	2013	2014	2014		trimestrielle sur trois mois glissants ⁽¹⁾	annuelle sur trois mois glissants ⁽²⁾
Région Centre						
Fins de contrat à durée déterminée	4 169	3 991	3 898	21,1%	-6,0%	-5,7%
Fins de mission d'intérim	1 416	1 351	1 344	7,3%	-4,1%	-0,2%
Licenciements économiques ⁽³⁾	485	415	497	2,7%	-8,4%	-4,6%
Autres licenciements	1 342	1 331	1 392	7,5%	-5,5%	+1,6%
Démissions	489	477	493	2,7%	-6,0%	-2,8%
Premières entrées	870	1 343	1 302	7,0%	+23,2%	+51,8%
Reprises d'activité	1 765	1 757	1 851	10,0%	+1,8%	+3,0%
Autres cas	7 473	7 544	7 709	41,7%	-0,0%	+1,7%
Ensemble	18 009	18 209	18 486	100,0%	-1,0%	+2,0%
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO en milliers et %)	494,4	487,5	506,3		-0,3%	+1,5%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

Sorties de Pôle emploi par motif (catégories A, B, C)

Données CVS	Février	Janvier	Février	Répartition des motifs	Variation	Variation
	2013	2014	2014		trimestrielle sur trois mois glissants ⁽¹⁾	annuelle sur trois mois glissants ⁽²⁾
Région Centre						
Reprises d'emploi déclarées	3 814	3 711	3 462	18,2%	-4,0%	-0,5%
Entrées en stage	1 530	1 523	1 813	9,5%	-1,1%	+15,1%
Arrêts de recherche (maternité, maladie, retraite) :	1 444	1 399	1 429	7,5%	+4,8%	-2,2%
- dont maladies	825	870	913	4,8%	+11,2%	+5,2%
Cessations d'inscription pour défaut d'actualisation	7 348	6 849	7 709	40,6%	+2,3%	-0,6%
Radiations administratives	916	1 933	2 298	12,1%	+27,4%	+104,2%
Autres cas, Changement de site	1 994	2 026	2 300	12,1%	+4,3%	+5,6%
Ensemble	17 046	17 441	19 011	100,0%	+3,5%	+8,1%
<i>Pour mémoire :</i>						
France métropolitaine (CVS-CJO en milliers et %)	461,4	459,2	493,6		+2,3%	+5,4%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

⁽¹⁾ : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents.

⁽²⁾ : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente.

⁽³⁾ : Y compris fins de conventions de conversion, de PAP anticipés, de CRP et de CTP.

Avertissement: Depuis le 1er janvier 2013, les radiations administratives prennent effet à la date de leur notification, et non plus à la date du manquement qui les motive. Ce changement de règle a eu un impact à la baisse sur le nombre de radiations administratives et donc le nombre de sorties totales en janvier 2013. A partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées.

Par ailleurs, ce changement de règle a modifié la saisonnalité du nombre de radiations administratives. Du fait d'un recul limité pour estimer l'effet de cette nouvelle saisonnalité, la série corrigée des variations saisonnières peut présenter à compter de janvier 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

5 - DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA

En Région Centre, au mois de février 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A et ayant un droit payable au Revenu de Solidarité Active (RSA) est de 25 342 (soit 19,5 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, données brutes).

Au mois de février 2014, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C et ayant un droit payable au RSA est de 31 006 (soit 16,0 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C, données brutes).

Les entrées à Pôle emploi en catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA s'élèvent à 2 860 au mois de février 2014 (soit 18,3 % des entrées en catégories A, B, C, données brutes). Les sorties de catégories A, B, C des bénéficiaires ayant un droit payable au RSA sont de 2 888 au mois de février 2014 (soit 16,7 % des sorties de catégories A, B, C, données brutes).

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi

<i>Données brutes</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014
Région Centre			
Catégorie A	22 526	25 372	25 342
Catégorie B	3 147	3 449	3 430
Catégorie C	2 061	2 249	2 234
Catégorie A, B, C	27 734	31 070	31 006
Catégorie D	747	807	868
Catégorie E	1 628	1 888	1 856
Catégorie A, B, C, D, E	30 109	33 765	33 730
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	18,1%	19,3%	19,5%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	14,9%	15,9%	16,0%
<i>Pour mémoire :</i>			
France métropolitaine			
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégorie A	18,7%	19,6%	19,8%
Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C	15,8%	16,5%	16,6%

Sources : Pôle emploi, Dares.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA inscrits en fin de mois à Pôle emploi (composantes de RSA⁴)

<i>Données brutes</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014
Région Centre			
Demandeurs d'emploi en catégorie A	22 526	25 372	25 342
RSA socle seul	17 466	19 446	19 599
RSA socle et activité	2 257	2 732	2 574
RSA activité seule	2 803	3 194	3 169
Demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C	27 734	31 070	31 006
RSA socle seul	18 681	20 653	20 850
RSA socle et activité	3 855	4 561	4 331
RSA activité seule	5 198	5 856	5 825

Sources : Pôle emploi, Dares.

⁽⁴⁾ : cf. encadré 1 pour une définition des catégories de RSA

Entrées et sorties à Pôle emploi des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA (catégories A, B, C)

<i>Données brutes</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014
Région Centre			
Entrées			
Entrées de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	2 622	3 625	2 860
Part dans l'ensemble des entrées	17,2%	17,7%	18,3%
Sorties			
Sorties de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA	2 504	2 919	2 888
Part dans l'ensemble des sorties	16,1%	16,6%	16,7%

Sources : Pôle emploi, Dares.

Avertissement

Sont repérés ici les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Le nombre de ces bénéficiaires n'est pas directement comparable à celui des demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts. En effet, ce dernier recouvre également des personnes dont le droit est suspendu. L'information sur le nombre de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA n'est disponible que depuis juillet 2010.
Cf. encadré 1 « sources et définitions » pour plus d'informations à ce sujet.

6 - OFFRES D'EMPLOI COLLECTÉES PAR PÔLE EMPLOI

Les offres d'emploi collectées par Pôle emploi augmentent en région Centre au cours des trois derniers mois de +2,5 % par rapport aux trois mois précédents. Cette hausse concerne les offres d'emplois non durables (6 mois ou moins de six mois) qui augmentent de +5,4 %. Quant aux offres d'emplois durables, elles diminuent légèrement de -0,3 %.

Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

<i>Données CVS</i>	Février 2013	Janvier 2014	Février 2014	Variation trimestrielle sur trois mois glissants ⁽¹⁾	Variation annuelle sur trois mois glissants ⁽²⁾
Région Centre					
- Emplois durables (plus de 6 mois)	4 173	4 514	3 721	-0,3%	+6,7%
- Emplois non durables (6 mois ou moins)	5 882	4 025	4 545	+5,4%	-31,1%
Ensemble	10 055	8 539	8 266	+2,5%	-16,5%
<i>Pour mémoire :</i>					
France métropolitaine (CVS-CJO en milliers)					
- Emplois durables (plus de 6 mois)	98,8	102,8	108,9	-0,4%	+9,0%
- Emplois non durables (6 mois ou moins)	119,6	108,8	107,9	-3,3%	-11,0%
Ensemble	218,4	211,6	216,8	-1,9%	-2,2%

Source : STMT - Pôle emploi, Dares. Calculs des cvs : Pôle emploi Centre, DIRECCTE Centre.

⁽¹⁾ : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux trois mois précédents.

⁽²⁾ : Evolution sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes trois mois de l'année précédente.

Encadré 1 - Sources et définitions

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi

Catégories de demandeurs d'emploi :

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction des catégories suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Dans les fichiers administratifs de Pôle emploi, huit catégories de demandeurs d'emploi sont utilisées (catégories 1 à 8). Ces catégories ont été définies par arrêté (arrêté du 5 février 1992 complété par l'arrêté du 5 mai 1995). Jusqu'au mois de février 2009, les publications étaient fondées sur ces catégories. Le tableau suivant présente la correspondance entre les catégories utilisées à des fins de publication statistique à partir de mars 2009 et les catégories administratives auxquelles Pôle emploi a recours dans sa gestion des demandeurs d'emploi :

Catégories statistiques	Catégories administratives
Catégorie A	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Catégorie 4
Catégorie E	Catégorie 5
Catégories A, B, C	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

La situation réelle au regard de l'emploi des demandeurs d'emploi peut, dans certains cas, ne pas correspondre à la catégorie dans laquelle ils sont enregistrés : si cette correspondance est contrôlée pour les demandeurs d'emploi indemnisés, il n'en est pas de même des demandeurs d'emploi non indemnisés.

Les entrées et les sorties des listes de Pôle emploi sont enregistrées pour l'ensemble A, B, C et non au niveau de chacune des catégories A, B ou C.

Ancienneté sur les listes de Pôle emploi :

L'ancienneté d'inscription à la fin du mois m sur les listes d'un demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi mesure le nombre de jours qu'il a passé sur les listes (en catégories A, B, C). Cette notion se rapporte aux effectifs de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, et C.

Du fait du mode d'enregistrement des entrées et des sorties, il n'est pas possible de calculer l'ancienneté en catégorie A (respectivement B ou C) ou la durée passée sans discontinuité dans la catégorie A (respectivement B ou C).

De manière conventionnelle, un demandeur d'emploi qui est resté inscrit plus de 12 mois sur les listes de Pôle emploi (i.e. son ancienneté sur les listes est supérieure à 1 an) peut être qualifié de demandeur d'emploi de longue durée. S'il est inscrit depuis plus de 24 mois, il est considéré comme étant demandeur d'emploi de très longue durée.

Motifs d'entrée et de sortie des listes de Pôle emploi pour les catégories A, B, C :

Les flux d'entrée et de sortie des listes sont présentés suivant différents motifs.

Parmi les motifs d'entrée :

- les premières entrées correspondent aux cas où la demande d'emploi est enregistrée alors que la personne se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive ;
- le motif de reprise d'activité comprend à la fois le cas où le demandeur d'emploi cherche à reprendre une activité après une interruption d'au moins six mois et, depuis octobre 2005, les cas où l'entrée sur les listes de Pôle emploi a lieu suite à une sortie de stage ou à une fin de congé de maladie ou maternité ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation, y compris les entrées pour rupture conventionnelle de CDI.

Parmi les motifs de sortie :

- les arrêts de recherche sont liés à une maladie, un congé de maternité, un accident du travail, un départ en retraite ou une dispense de recherche d'emploi ;
- les cessations d'inscription pour défaut d'actualisation correspondent aux cas où le demandeur d'emploi n'a pas actualisé sa déclaration de situation mensuelle ;
- les radiations administratives peuvent intervenir lorsque le demandeur d'emploi ne répond pas à une convocation, lorsqu'il fait une fausse déclaration ou lorsqu'il refuse une offre d'emploi (le motif d'offre raisonnable d'emploi a été ajouté en octobre 2008), une formation, une visite médicale, un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, un contrat aidé, une action d'insertion. La suspension qui en découle peut aller de 15 jours à 12 mois suivant la cause ;
- les autres cas recouvrent des situations ne correspondant à aucune autre ventilation.

Encadré 1 - Sources et définitions (suite)

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi. L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi.

Les offres d'emploi collectées à Pôle emploi :

Pôle emploi collecte des offres d'emploi auprès des entreprises. Les offres collectées par Pôle emploi publiées ici sont classées suivant deux types :

- les offres d'emploi durable, pour des contrats de plus de six mois.
- les offres d'emploi non durables, pour des contrats de six mois ou moins.

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Méthodologie de correction des variations saisonnières :

La méthodologie adoptée pour corriger les séries publiées ici se décompose en deux étapes détaillées ci-après. Les estimations des coefficients de variations saisonnières sont réalisées sur la période allant de janvier 1996 à décembre 2013. Les coefficients saisonniers sont projetés sur l'ensemble de l'année 2014, de sorte que la campagne de traitement statistique des séries n'a lieu qu'une seule fois par an, au mois de février, quand toutes les données de l'année antérieure sont disponibles.

1^{ère} étape : correction des variations saisonnières

Les séries publiées ici sont marquées par des phénomènes récurrents, de type saisonniers, qui ne reflètent pas des mouvements de nature économique. Il est nécessaire d'en faire abstraction pour analyser les fluctuations purement conjoncturelles de ces séries : il faut raisonner sur des données corrigées des variations saisonnières (cvs).

Celles-ci permettent d'éliminer la composante saisonnière de chaque série pour ne garder que les composantes liées à la tendance (i.e. à l'évolution de long terme de la série), au cycle (i.e. aux fluctuations de court terme) et à certaines irrégularités (fluctuations résiduelles non périodiques). Pour les séries France et France métropolitaine, la cvs est appliquée aux données préalablement corrigées des jours ouvrables.

2^{ème} étape : mise en cohérence des différentes ventilations

Les séries désaisonnalisées sont mises en cohérence de sorte que la somme des séries désaisonnalisées soit égale à la série désaisonnalisée de la somme des séries brutes.

Demandeurs d'emploi ayant un droit payable au Revenu de solidarité active (RSA)

Le Revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et sera généralisé au plus tard le 1^{er} janvier 2011 en Outre-mer. Il a pour objet « d'assurer à ses bénéficiaires des moyens convenables d'existence, afin de lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires » (loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008). Il remplace le Revenu minimum d'insertion (RMI), l'Allocation de parent isolé (API) ainsi que les mécanismes d'intéressement liés à la reprise d'emploi.

Le RSA est une allocation destinée à porter les ressources du foyer au niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé pour chaque foyer en faisant la somme :

- d'un montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge et qui correspondait en juin 2009 au montant du RMI ou de l'API pour les parents isolés,
- de 62 % des revenus d'activité des membres du foyer, s'il y en a.

Un bénéficiaire du RSA est tenu « de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle » s'il remplit les conditions suivantes (article L.262-28) :

- les ressources de son foyer sont inférieures à un certain montant forfaitaire, dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge (475 €/mois pour un célibataire sans enfant) ;
- il est sans emploi ou ne tire de l'exercice de son activité professionnelle que des revenus inférieurs à 500 € (décret n°2009-404 du 15 avril 2009).

Pour un bénéficiaire du RSA majoré (i.e. une personne isolée assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants ou étant enceinte), il est tenu compte des sujétions particulières auxquelles celui-ci est contraint, notamment en matière de garde d'enfants.

Un bénéficiaire du RSA tenu aux obligations précisées ci-dessus est orienté par le Conseil général :

- de façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi, soit vers Pôle emploi soit, si le département décide d'y recourir, vers un autre organisme participant au service public de l'emploi (mission locale, PLIE, organisme privé de placement...);
- vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale lorsque des difficultés (de logement ou de santé notamment) font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

Encadré 1 - Sources et définitions (fin)

À compter de juin 2010, sont repérés dans le système d'information statistique de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA i.e. les bénéficiaires (allocataires ou conjoints) d'une allocation au titre du RSA. Entre juin 2009 et mai 2010, seuls étaient repérés dans les fichiers de Pôle emploi les demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA i.e. les personnes ayant un droit payable au RSA, les personnes ayant un droit au RSA suspendu pendant 4 mois maximum (soit pour non respect des devoirs qui leur incombent, soit pour dépassement du seuil de ressources) ou celles dont la demande est en cours d'instruction. Parmi ces demandeurs d'emploi repérés comme ayant des droits ouverts au RSA, certains ne percevront pas le RSA. Les données relatives aux demandeurs d'emploi ayant des droits ouverts au RSA ne seront plus publiées à partir de janvier 2011.

Quatre catégories d'indicateurs relatifs aux demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA sont publiées :

- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi et ayant un droit payable au RSA. Le droit au RSA de ces demandeurs d'emploi peut résulter du basculement automatique d'un droit au RMI ou à l'API existant en mai 2009, ou d'un nouveau droit après le 1er juin 2009 ;
- les demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois ayant un droit payable au RSA selon la catégorie de RSA. Il existe trois catégories de RSA : le RSA socle seul, le RSA socle et activité, le RSA activité seul. Le RSA socle seul bénéficie aux foyers qui n'ont pas de revenu d'activité, il est égal à un montant forfaitaire. Le RSA socle et activité bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Le RSA activité seul bénéficie aux foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire. Cette nouvelle composante élargit le champ des bénéficiaires ;
- les entrées à Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA. Certains de ces demandeurs d'emploi avaient un droit payable au RMI et à l'API en mai 2009 mais n'étaient pas inscrits à Pôle emploi à cette date. Les autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1er juin 2009 ;
- les sorties de Pôle emploi de demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA. Parmi eux, certains avaient déjà des droits ouverts au RMI et à l'API en mai 2009 alors que d'autres se sont ouverts un droit nouveau au RSA après le 1er juin 2009.

La dénombrement des demandeurs d'emploi ayant un droit payable au RSA résulte d'un rapprochement entre les fichiers de Pôle emploi d'une part et ceux de la Cnaf et de la CCMSA d'autre part.

La mise en œuvre de la loi portant création du RSA à compter du 1er juin 2009 est susceptible d'accroître sensiblement le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et, parmi ceux-ci, la part de ceux qui bénéficient d'une prestation de solidarité (RMI ou API avant le 1er juin 2009 ; RSA après le 1er juin ainsi que RMI et API à titre transitoire pour certains bénéficiaires). En effet, l'obligation d'orientation vers le service public de l'emploi des bénéficiaires du RSA disponibles pour occuper un emploi devrait conduire une proportion plus importante qu'auparavant de bénéficiaires de prestations de solidarité à s'inscrire à Pôle emploi. Par ailleurs, l'ouverture du RSA à des personnes auparavant non éligibles au RMI ou à l'API (salariés à faibles revenus ne bénéficiant pas ou plus de mesures d'intéressement) pourrait conduire certains demandeurs d'emploi (notamment en activité réduite) à se voir ouvrir des droits nouveaux au RSA.

Encadré 2 - Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : un concept différent du chômage au sens du BIT

La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi est une notion différente de celle du chômage au sens du BIT : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle Emploi.

Les données relatives aux demandeurs d'emploi sont issues des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. La répartition entre les diverses catégories A, B, ou C s'effectue sur la base de règles juridiques portant notamment sur l'obligation de faire des actes positifs de recherche d'emploi et d'être immédiatement disponible. L'exercice d'une activité réduite est autorisé.

Pour mémoire, un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler (c'est-à-dire ayant 15 ans ou plus) qui : 1) n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence, 2) est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et 3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Seule une enquête statistique peut vérifier si ces critères sont remplis. En France, il s'agit de l'enquête Emploi de l'Insee.

Alors que le chômage au sens du BIT constitue un indicateur de référence pour l'analyse des évolutions du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi peut être affecté par d'autres facteurs : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi, mise en place du RSA (1^{er} juin 2009)...

L'Insee publie chaque trimestre les indicateurs de référence pour le chômage au sens du BIT à partir des résultats trimestriels de son enquête Emploi pour la France métropolitaine. Les dernières estimations de l'Insee sont disponibles sur son site Internet.

Encadré 3 - impact du changement des règles de gestion des radiations administratives sur les statistiques de demandeurs d'emploi

Avant le 1er janvier 2013, les radiations administratives prenaient effet à la date du manquement à l'origine de la radiation (le plus souvent une absence à convocation), soit de façon rétroactive par rapport à leur date de notification au demandeur d'emploi ⁽¹⁾ .

Depuis le 1er janvier 2013, de nouvelles règles concernant les radiations sont entrées en vigueur. Elles reprennent des recommandations émises par le Médiateur de Pôle emploi et concernent :

- La fin de la rétroactivité : la date d'effet de la radiation correspond désormais à la date de notification au demandeur d'emploi et non plus à la date du manquement. Cette modification met fin aux indus ⁽²⁾ que générait l'ancienne règle ;
- La réduction du délai entre le manquement et la notification : les demandeurs d'emploi sont fixés plus rapidement sur leur situation. Cela résulte d'une diminution de 5 jours du délai accordé au demandeur d'emploi pour justifier un manquement, à laquelle s'ajoute une réduction progressive du temps de traitement des dossiers par Pôle emploi.

Avec l'application de la nouvelle règle, le nombre de radiations administratives présenté dans les statistiques du marché du travail portant sur janvier 2013, était plus faible que dans une situation sans changement de règle. En effet, certaines radiations, qui auraient été auparavant comptabilisées au titre du mois de janvier, ne l'ont été finalement qu'au titre du mois de février. Il s'agit des radiations correspondant à un manquement en janvier notifié entre le 1er et le 17 février ⁽³⁾ . Les demandeurs d'emploi concernés étaient encore enregistrés sur les listes fin janvier, alors qu'en l'absence de réforme, ils auraient été considérés comme radiés en janvier et donc absents des listes à la fin de ce mois. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi à la fin janvier 2013 a été plus élevé que ce qu'il aurait été sans modification de la règle : dans la région Centre, cet impact est de + 362 pour les demandeurs d'emploi de catégorie A et de + 423 pour ceux de catégories A, B, C.

L'impact du changement de règles sur les sorties des listes pour radiations administratives était cependant essentiellement transitoire. À partir du mois de février 2013, le nombre de radiations administratives retrouve, en moyenne, un niveau correspondant à celui qui aurait été observé si les règles n'avaient pas été modifiées, le changement de règles ne faisant que décaler la date d'effet.

En février, l'écart entre le nombre de demandeurs d'emploi effectivement inscrits et celui qui aurait été observé en l'absence de réforme a été de l'ordre de celui mesuré en janvier. À partir de mars, cet écart doit se réduire au fil des mois. En effet, le report de la date d'effet des radiations décale d'autant la date de réinscription ⁽⁴⁾ pour les demandeurs d'emploi qui se réinscrivent sur les listes à l'issue de leur période de radiation. Les moindres sorties observées en janvier en raison de la réforme se traduiront donc, quelques mois plus tard, par des réinscriptions moins nombreuses. Ce décalage compensera ainsi, dans une large mesure, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois induite par la réforme en janvier. Les radiations entraînant le plus souvent une impossibilité de s'inscrire pour une durée de 2 mois, cet effet joue surtout à partir de mars. À moyen terme, le nombre de demandeurs d'emploi effectivement inscrits pourrait être légèrement supérieur à celui qui aurait été observé en l'absence de réforme. Cet effet de moyen terme ne pourra être estimé qu'au niveau national et avec un certain recul et au prix d'hypothèses sur ce qu'auraient été les délais de réinscription des demandeurs d'emploi radiés en l'absence de réforme.

Par ailleurs, la saisonnalité de la série des sorties pour radiation administrative peut être légèrement différente de celle des années précédentes. De ce fait, la série des radiations administratives corrigée des variations saisonnières peut présenter en 2013 un caractère plus heurté que par le passé.

(1) La radiation était notifiée en moyenne 30 jours environ après le manquement qui la motivait. Ce délai, en partie incompressible, vise notamment à permettre au demandeur d'emploi informé d'une possibilité de radiation de justifier le manquement constaté.

(2) A savoir les sommes qu'un demandeur d'emploi pouvait éventuellement percevoir entre la date de manquement et la date de notification et qu'il devait rembourser suite à sa radiation.

(3) Le 17 février correspond à la date de clôture d'actualisation. Les informations postérieures à cette date ne peuvent être prises en compte pour établir les statistiques relatives au mois de janvier.

(4) Une radiation entraîne systématiquement l'impossibilité de s'inscrire sur les listes de Pôle emploi pendant une période donnée, le plus souvent de 2 mois.